

## REPONSES AU « *MON PETIT DOIGT M'A DIT N° 2* » du 18/10/2014

### Point 1 :

Le ton de cette introduction est blessant.

F. Gallet tourne en dérision le fait que je souligne que des automobilistes conduisent trop vite sur la RD8. Plus tard, après l'émission du « *Mon petit doigt m'a dit n°2* », lors d'un conseil municipal, F. Gallet m'a interpellé en me demandant :

« Mr le maire, quand allez-vous vous décider à prendre des mesures contre les excès de vitesse de certains ? » F. Gallet a ajouté qu'il avait même été mis en danger par un certain conducteur sur la route RD8.

Ma réponse fut la suivante : « une plainte a été déposée à la gendarmerie contre ce conducteur. »

Cette plainte est déposée au nom du maire et en mon nom.

Il faut savoir que, par la suite, F. Gallet a aussi déposé plainte contre le même conducteur pour les mêmes raisons de conduite dangereuse. Quel éclat de rire pour reprendre les premiers mots du petit doigt n° 2...

### Point 2 :

Nous avons choisi de reporter d'un an la finition du parking de la mairie pour la raison suivante :

Un apport important de matériaux a été fait sur un terrain en pente pour accroître la surface de parking. Il nous a été conseillé d'attendre un an (laisser passer un hiver) pour faire l'enrobé de finition. Ceci permet aux matériaux de continuer à se compacter et de garantir une meilleure finition.

F. Gallet dit « *à chaque couche déposée un compactage a été fait* ». Je mets en doute cette affirmation. Il aurait fallu pour cela descendre sur les couches inférieures un engin de compactage.

Ce dernier point me paraît improbable pour des raisons techniques.

### Point 3 :

Pistes forestières :

F. Gallet refait un historique de l'affaire en mettant en valeur ce qui a été réalisé sous son mandat.

L'Echo du village fait état de travaux préliminaires exécutés par l'ONF. Ces travaux incluaient la préparation du dossier de demande de subvention. Ce dossier fut finalisé et présenté par la commune, cela va de soi.

### Point 4 :

Sujet déjà traité, voir réponse à Petit doigt N°1.

Vérel Pragondran, le 10 octobre 2018

Le Maire,  
Jean-Pierre Coendoz